

MISSIONS DES ORGANISMES DE FORMATION AGREES PAR LA CPNEFP

Tout organisme agréé TFP APS et CQP PSGE (dossier enfant) a la capacité de mettre en œuvre la CCC APSGE.

Pré requis du candidat :

- Avoir suivi la formation CQP PSGE dans sa totalité (106h)
- Avoir une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité (date de la notification faisant au plus tard le jour d'entrée en formation)
- Avoir suivi les 81 heures de formations complémentaires pour être présenté à l'examen
 TFP APS CQP PSGE compl theo compl prat
 175h 106h + 12h dont 8,5h = 81h

Rattachement du candidat :

Vous devez enregistrer le candidat sur votre espace de gestion APS, onglet : CANDIDAT - Ajouter — saisir son N° de SS, le candidat étant déjà identifié dans la base ADEF, confirmez l'inscription du candidat et demandez son transfert. Après validation du transfert par le secrétariat de l'ADEF, vous pourrez rattacher le candidat sur votre session (« choisir les candidats ajournés devant suivre tout ou partie de la formation »). Ses acquis / dispenses vont remonter automatiquement.

Il devra valider à l'examen les UV 5, 8, 11, 10/12/14 et la pratique (dont UV13).

Déroulement de l'examen

Prise en compte des candidats - Durée de validité des UV = 5 ans

Le Président du jury présente les membres du jury ainsi que le déroulement des épreuves.

Tout candidat présenté doit posséder un dossier, mis à disposition du jury préalablement au déroulement des épreuves et attestant :

➤ Qu'il dispose d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Son niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008; Le test d'entrée en formation de la branche Prévention Sécurité adapté devra être obligatoirement utilisé, sauf cas de dispense et selon la procédure disponible sur le site https://www.lapreventionsecurite.org/default.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1).

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation



Qu'il possède une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité (il est souhaitable que l'organisme ait pris soin de vérifier l'authenticité des documents sur le téléservice du CNAPS). L'autorisation d'entrée en formation est nécessaire, sauf si le candidat à une carte pro PSGE en cours de validité.

Le dossier « candidat » comporte :

- L'autorisation préalable ou provisoire ou carte professionnelle délivrée par le CNAPS;
- Une attestation de fin de formation **Certification de Compétences Complémentaire (CCC APSGE)** conforme à l'art. L6353-4 du code du travail ;
 - Une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation;
- ➤ Une attestation de compétence pour l'EPI (si l'évaluation de la pratique mise en place par le formateur est favorable)
 - La carte SST en cours de validité;
- ➤ Les feuilles de présence (où apparaissent les horaires et le modules réalisés) dûment renseignées (individuelle ou collective) pour l'ensemble du groupe. Elles seront visées par les membres du jury. Le cas échéant, il convient de fournir la preuve de rattrapage des heures d'absence éventuelles ;
 - Le cas échéant, le PV individuel des candidats en nouvelle présentation à l'examen ;
- ➤ Le planning signé par les formateurs, avec le découpage hebdomadaire de formation détaillant les heures règlementaires hors temps d'examen, permettant la vérification des modules réalisés. Ce planning devant être signé par le responsable de l'organisme de formation.

Unites de valeur	TYPE D'EPREUVE	VALIDATION
		Durée de validité des UV 5 ans
	UV 5 = QCU sur 5 questions	
	UV 8 = QCU sur 15 questions	Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise
Spécialité APS	0.011 4.5 13	8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
		Note < 8: le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS	UV = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier)	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.

Le nombre de stagiaires est de **4 minimum et de 12 maximum**, par session et par examen (y compris les candidats qui se représentent à l'examen).

Un candidat ajourné à l'examen (note entre 8 et 12/20) ne pourra être représenté qu'une seule fois dans la même journée à un nouvel examen.

Déroulement des épreuves pratiques

Les cas envisagés pour les épreuves pratiques sont issus des savoir-faire exigés dans l'apprentissage des différents modules du référentiel de formation pour l'obtention de la **Certification de Compétences**

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation



Complémentaire (CCC APSGE) permettant de prétendre à la délivrance du Titre à Finalité Professionnelle APS :

- Gestion des risques (incendie, électricité...)
- Gestion des incidents (prévention des accidents, etc.)
- Surveillance des bâtiments et des moyens de sécurité (incendie, intrusion ...)
- Gestion des alarmes (incendie, intrusion...)
- Accueil et contrôle d'accès (hors événementiel)
- Rondes de surveillance et lutte contre les risques malveillants (colis suspects ...)
- > Gestion des situations conflictuelles, dans le cadre des missions de l'APS (hors événementiel)
- Gestion d'une appréhension dans le cas de l'article 53 et 73 du Code de Procédure Pénal (hors événementiel)
 - Risque industriel
 - Réalisation d'une mission à l'aide d'un système de vidéo surveillance
 - Gestion d'un Poste Central de Sécurité
 - Mise en situation pratique avec application du cadre légal
 - > Transmission des consignes et des informations orales ou à l'écrit

L'organisation d'une épreuve en binôme, de gestion du PCS <u>et</u> d'une situation statique ou dynamique, permet de pouvoir évaluer l'acquisition des savoir-faire précités. Une durée minimum de 15 minutes et préconisé par la CPNEFP (soit 30 minutes pour évaluer le binôme sur les deux situations).

Les fiches à télécharger sur le site de l'ADEF seront **obligatoirement** utilisées (examens : grilles d'évaluation de mise en situation et déroulé d'examen, référentiel et guide le cas échéant).

Elles permettent:

- D'organiser différentes situations tirées d'exemples concrets rencontrés lors de cas réels;
- > De fournir aux jurys des supports de notation leur permettant d'évaluer les candidats.
- > De guider et d'aider les jurys dans la prise de décision.

Pour faciliter l'organisation des épreuves pratiques, un membre du jury procède à un tirage au sort des situations (minimum 4). Dans un deuxième temps chaque candidat tire au sort le scenario sur lequel il sera évalué.

Les noms des candidats seront apposés au préalable sur les grilles d'évaluations individuelles (PV individuels pratique).

Suite à l'épreuve pratique, le candidat aura <u>à sa disposition du papier et un stylo</u> nécessaire pour rédiger un compte rendu MANUSCRIT, dans un délai raisonnable, sur l'incident survenu lors de sa mission. Ce document sera joint aux grilles de notation lors de la délibération du jury.

Pour l'ensemble des épreuves, est considéré comme éliminatoire tout agissement mettant en danger le candidat lui-même ou un tiers.

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation



Le jury doit être vigilant dans son appréciation : un candidat ne devra pas être pénalisé par rapport aux éventuelles erreurs commises par son binôme.

Le jury doit noter ses observations sur la grille fournie à cet effet. La notation dans la case « Fait » ne nécessite aucune justification particulière. Les notations « Pas fait » doivent donner lieu à des annotations complémentaires. Un écart de comportement du candidat peut, de même, figurer dans la partie « observations » de la fiche. Dans le cas d'un candidat ajourné à l'évaluation pratique, le jury devra indiquer sur le PV individuel, édité depuis le site de l'ADEF le motif détaillé d'ajournement. Ce document devra être remis au stagiaire pour une éventuelle représentation.

La procédure de délivrance des parchemins reste identique à celles des certifications CQP PSGE ou TFP APS.

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation



Comparaison TFP APS / CQP PSGE

Programme CCC APSGE

APS (a	ırticle 7 e	et 8 arrê	APS (article 7 et 8 arrêté 27 juin 2017 modifié) le 13/04/20	e 13/	/04/20	233	13	PSGE (Décret 13mai 2022)		Ecart PSGE & TFP APS	E & TFP		Préparation Mission		Excécution des opérations courantes	n des ourantes	Evenementie		Situations Conflictuelles et dégradées	set set
Étiquettes S	omme So	omme d	Étiquettes Somme Somme de DT H PRATIQUE	Fotal heures	Mise en pratique Total	Heures Mise en	pratique	Fotal heures Mise en pratique	pratique	rotal heures	Mise en pratique	sns u∃	Total H	Dont Pratique	Total H F	Dont T ₁	Total H Pra	Dont Tot Pratique	Total H Prai	Dont Pratique
MEJ	2	1	1 Module Compl Juridique	L																
MGC	6	7	7 Module Compl Gestion Conflits																	
MS	2	0	0 Module Compl Stratégique																	
UV01	14	7 s	7 SB: SST			14	7	14		0:0	0:0									
UV02	17	0 8	0 SB Module Juridique	5	1	22	-	16		0.9	1.0		0.9	1.0						
0,003	2	0 8	0 SB Gestion des Conflits	6	7	14	7	14	_	0.0 2.0	0:0	0.7							5.0	2.0 Conflits hors évent
0004	2	0 8	0 SB Consignes et Information	2	0	7	0	9		1.0	0.0				1.0	0.0				
0,005	7	3 1	3 Module Incendie			7	3	0	0	7.0	3.0		7.0	3.0						
90/0	7	0	0 Module CPP			7	0	7	0	0.0	0.0									
000	13	3.5	3.5 Module Terrorisme			13	3.5	13 3.	3.5	0.0 2.0	0.0	0.7							2.0	2.0 Terro hors Event
80/0	45	25 N	25 Module Professionnel			45	25	15	7 3	30.0 5.0	0 18.0	2.5			35.0	20.5				Préparer mission et Contrôle d'accès
60/0	7	4	4 Module Palpations			7	4	7	4	0.0	0.0									
UV10	7	4	4 Module Vidéoprotection			7	4	0	0	7.0	4.0				7.0	4.0				
UV11	11	2	5 Module Gestion des risques			11	2	0	0 1	11.0	5.0				11.0	2.0				
UV12	7	0	0 Module Evénementiel			7	0	7	0	0.0	0:0									
UV13	7	4	4 Module Situations dégradées			7	4	7	4	0.0 3.0	0.0 0	0.7							3.0	2.0 Situation dégradées hors Event
UV14	7	0	0 Module Gestion risques industriels			7	0	0	0	7.0	0.0				7.0	0.0				
Total généi	175	63.5		16	∞	175 6	63.5	106 32.5		69.0 12.0	0 31.0	0 8.5	13.0	4.0	61.0	29.5	0.0	0:0	7.0	6.0
										81.0	36	39.5	VRAI	VRAI						

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation



Date:

l'examen.

CCC « COMPLETER SA PRATIQUE DE L'ACTIVITE DE SECURITE DES GRANDS EVENEMENTS POUR EXERCER L'ACTIVITE D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE »

GRILLE DE SYNTHESE A COMPLETER PAR LES MEMBRES DU JURY AU FUR ET A

MESURE DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Les pièces d'identité sont vérifiées avant le démarrage du

Contrôle visuel des résultats des QCU sur l'ordinateur.

Les candidats sont évalués sur 2 positions en binôme

(mission PCS et mission statique ou dynamique).

Les candidats rédigent un compte rendu manuscrit.

Les grilles d'évaluation sont remplies et signées pour

QCU et avant le passage en pratique.

chaque candidat sur les 2 positions.

Tirage au sort des cas pratiques.

Nombre de candidats en initial (maxi 12):

,		
Nombre de candidats en rattrapage (maxi 12) :		
Nature de la verification	VERIFICATION EFFECTUEE	OBSERVATION
Trois membres du jury sont présents (1 représentant employeur, 1 représentant salarié, et un troisième jury autre) 1 membre au moins présent durant le QCU.	□ Oui □ Sans objet	
Les feuilles de présence (où doivent apparaître chaque module de formation et les horaires réalisées) sont visées par le président de jury (81 heures de présence).	□ Oui □ Sans objet	
Preuve de rattrapage des heures d'absences éventuelles.	□ Oui □ Sans objet	
Le planning identifiant que chaque module a bien été réalisé (signé par le formateur l'ayant dispensé) est présent et signé par le responsable de l'organisme.	□ Oui □ Sans objet	
Carte professionnelle délivrée par le CNAPS sur la base du CQP PSGE et autorisation d'entrée en formation, sauf si le candidat à une carte pro PSGE en cours de validité.	□ Oui □ Sans objet	
Justificatifs de secourisme (SST)	□ Oui □ Sans objet	
Le PV individuel des candidats en nouvelle présentation à	□ Oui □ Sans objet	

☐ Oui ☐ Sans objet

Lieu:

Par leur signature, les membres du jury attestent avoir vérifié l'ensemble des informations ci-dessus et reçu le document « Guide pour le déroulement de l'examen guide du jury et document de sensibilisation à destination du jury de la Certification de Compétences Complémentaire (CCC APSGE) permettant de prétendre à la délivrance du Titre à Finalité Professionnelle APS,

Signature des membres du jury :

Le PV a été vérifié et signé.

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	15/03/2024	V1	Organismes de formation